

Les particuliers ainsi que les entreprises (et particulièrement les PME) peuvent se trouver démunies face au recouvrement de créances, ses aléas et ses conséquences qui peuvent extrêmement préjudiciables. Chaque année, quelque 1,5 milliard d'euros sont recouverts au bénéfice des entreprises par les différents professionnels intervenant en la matière. Les impayés constituent l'une des premières causes de vulnérabilité des entreprises qui peuvent être confrontées à de réelles difficultés économiques. Différentes catégories de professionnels du recouvrement de créances peuvent intervenir dans le cadre de la phase amiable de recouvrement. Mais seuls les huissiers de justice sont habilités à mettre en œuvre la contrainte et de procéder au recouvrement forcé de la créance. La Banque mondiale elle-même, dans le cadre de ses rapports « Doing business » insiste sur la nécessité de mettre en place des procédures efficaces de recouvrement de créances et de résolution des différends pour sécuriser les investissements.

L'objectif de ce colloque proposé à la fois aux huissiers de justice, aux enseignants-chercheurs du laboratoire Droits, Contrats et Territoires (DCT), aux doctorants de l'Ecole doctorale LYON 2, LYON 3 et Saint-Etienne, aux étudiants du master 2 Droit processuel, procédures et voies d'exécution et ceux de la Licence professionnelle, « Droits, procédures et métiers du contentieux (Faculté Droit et Science Politique, Université Lumière LYON 2) est de confronter les regards et analyses entre chercheurs et praticiens du droit. La prévention des risques d'insolvabilité ou de non-recouvrement des créances de sommes d'argent doit être mesurée à sa juste valeur (1^{ère} partie) sans méconnaître pour autant l'importance d'un traitement efficace du recouvrement de ces créances (2^{nde} partie).

Contact et renseignements

Inscription obligatoire
bulletin d'inscription à renvoyer
au plus tard le 9 novembre 2018 à

Marion Jallat

(marion.jallat@univ-lyon2.fr)

Faculté de Droit Julie-Victoire Daubié
Campus Berges du Rhône- Bât. Clio
4, rue de l'Université
F69365 Lyon cedex 07
Tél : 04 78 69 73 19

Gratuité de l'inscription pour les
étudiants, les enseignants chercheurs
des universités du site Lyon - Saint
Etienne et les élèves stagiaires inscrits à
l'Ecole Nationale de Procédure

Tarif pour les professionnels : avocats,
huissiers de justice, magistrats, salariés du
secteur privé.... **80€** (chèque à établir à
l'ordre de l'Agent comptable de Lyon 2)

Ce colloque est éligible à la formation
continue des avocats, des huissiers de
justice et autres professionnels du
secteur public et privé.

<http://fdsp.univ-lyon2.fr>

— université
LUMIÈRE
LYON 2

Centre Régional des
Huissiers de Justice de la Cour d'Appel
de Lyon



De la phase amiable au recouvrement forcé des créances de sommes d'argent, « état des lieux, questions juridiques diverses »



2èmes Rencontres de LYON

Jeudi 15 novembre 2018

Grand amphi de l'Université Lumière Lyon 2
18 quai Claude Bernard 69007 LYON

UNIVERSITÉ
DE LYON

— université
LUMIÈRE
LYON 2

FACULTÉ DE DROIT
JULIE - VICTOIRE
DAUBIÉ

Centre Régional des
Huissiers de Justice de la Cour d'Appel
de Lyon

DCT
droits.contrats.territoires

Formation
continue des
huissiers
de justice

Introduction de la journée et propos de bienvenue

Mme Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN, Vice-Présidente chargée de la recherche, Université Lumière Lyon 2

M. Guillaume PROTIERE, Doyen de la Faculté de Droit Julie-Victoire Daubié

Me Alain GRIMAND, Huissier de Justice, Délégué à la Chambre nationale des huissiers de Justice du ressort de la Cour d'appel de Lyon

Me Angelina WAGNER, Huissier de Justice, Président de la Chambre régionale des huissiers de justice du ressort de la cour d'appel de Lyon

Me Loïc CHOQUET, Directeur de l'Ecole Nationale de Procédure

Mme Isabelle BON-GARCIN, Agrégée des facultés de droit, Professeur à l'Université Lumière Lyon 2, Directrice de l'équipe d'accueil, Droits, Contrats, Territoires (DCT, EA4573)

Mme Sylvie BERNIGAUD, Maître de Conférences, HDR, Université Lumière Lyon 2, Co-Directrice du Master 2, Droit privé parcours Droit processuel, procédures et voies d'exécution, Equipe d'accueil Droits, Contrats, Territoires (DCT, EA4573)

Rapport introductif

9h15 - 9h35 Prolégomènes sur le risque d'insolvabilité

Louis Perdrix, Professeur, Université Lumière Lyon 2

Matinée Prévenir les risques d'insolvabilité ou de non recouvrement de la créance de somme d'argent

Modérateur : M. le premier Président de la Cour d'appel de Lyon, M. Régis Vanhasbrouck

I. La souscription et l'exécution de sûretés et autres garanties

9h35- 10h Le choix de la garantie personnelle : le cas de la caution

Pierre Crocq, Professeur, Université Paris 2, Panthéon-Assas

10h-10h20 Le choix de la garantie réelle

Nicolas Borga, Professeur, Université Jean Moulin- Lyon 3

10h20- 10h40 Le choix de la sûreté : le point de vue de l'avocat

Me Chantal Pillet, Avocate au Barreau de Grenoble

Pause 15 mn

Modérateur : M. le premier Président de la Cour d'appel de LYON, M. Régis Vanhasbrouck

II. Le recours aux mesures conservatoires et aux sûretés judiciaires, exemples choisis

11h - 11h20 Le choix de la mesure conservatoire

Nicolas Cayrol, Professeur, Université de Tours F. Rabelais

11h20-11h40 La saisie conservatoire sur les créances de sommes d'argent dans l'espace: regard croisé (France, Union européenne)

Jeremy Heymann, Professeur, Université Lumière Lyon 2

11h40- 12h L'autorisation de la mesure conservatoire par le juge

Dominique Boisselet, Président 6^{ème} Chambre, Cour d'appel de Lyon

12h - 12h20 Le nantissement provisoire du fonds de commerce :

Loïc Choquet, Directeur de l'ENP

12h20 - 12h40 Débats et discussion avec les participants

Déjeuner

Après-midi Traiter efficacement le recouvrement de créances de sommes d'argent

Modérateur : Sylvie Bernigaud, Maître de Conférences, HDR Université Lumière Lyon 2, Co-Directrice du Master 2, Droit privé parcours Droit processuel, procédures et voies d'exécution,

I. Du traitement amiable au recouvrement forcé des créances

14h15- 14h35 La phase amiable du recouvrement de créances

Ulrich Schreiber, Chambre Nationale des Huissiers de justice, Département juridique

14h35-14h 55 L'impact des délais de paiement sur le recouvrement forcé de créances d'argent

Guillaume Payan, Maître de Conférences, Habilité à diriger des recherches, Université de Toulon

14h55-15h15 L'incidence du droit de la consommation sur les obligations de l'emprunteur

Hélène Claret, Professeur, Université Savoie Mont Blanc

15h15-15h35 Le paiement de la créance par le débiteur ou le tiers saisi : le choix de la saisie

Me Philippe Duc, Huissier de justice

Pause 15 mn

Modérateur : Alexandre Quiquerez, Université Lumière LYON 2

II. L'impact de la procédure collective sur le recouvrement de créances : l'exemple de la liquidation judiciaire

16h00-16h20 L'ordre de paiement des créanciers en cas de liquidation judiciaire

François Barrière, Professeur, Université Lumière Lyon 2

16h20-16h40 Le rôle du liquidateur : réalisation et recouvrement des actifs du débiteur dans l'intérêt des créanciers

François Desprat, Mandataire Judiciaire

16h45 - 17h Débats avec les participants

17h00 Rapport de synthèse : Claude Brenner, Professeur, Université Paris 2 (Panthéon-Assas)



Organisation : Responsables de l'organisation de la Journée : Mme Sylvie Bernigaud (Université Lumière Lyon 2) et Me Alain Grimand (Huissier de Justice, Délégué à la Chambre nationale des huissiers de Justice du ressort de la Cour d'appel de Lyon), avec le soutien et la participation de l'Ecole Nationale de Procédure (ENP), de la Chambre régionale des huissiers de Justice du ressort de la Cour d'appel de Lyon

Bulletin d'inscription

**De la phase amiable au recouvrement
forcé des créances de sommes d'argent,
« état des lieux, questions juridiques diverses »
2èmes Rencontres de Lyon
Colloque du Jeudi 15 novembre 2018**

Responsables de l'organisation de la Journée :
Mme Sylvie Bernigaud (Université Lumière Lyon 2)
**Me Alain Grimand (Délégué de la Chambre Nationale des Huissiers
de Justice de la Cour d'appel de Lyon)**

Nom :

Prénom :

Situation professionnelle :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Adresse électronique :

Participation :

Participera au colloque : **80 €** de droits d'inscription.
(gratuité pour les étudiants, les enseignants chercheurs des universités du site Lyon-Saint Etienne et les stagiaires inscrits à l'Ecole Nationale de Procédure)

Ce colloque est éligible à la formation continue des avocats, des huissiers de justice et autres professionnels du secteur public et privé (6h)
(tarif pour ceux souhaitant bénéficier de cette possibilité : 80 €)

Participera au déjeuner organisé : oui - non
(uniquement pour les personnes s'étant acquittées des frais d'inscription)

Inscription obligatoire avant le 08 novembre 2018 auprès de Marion JALLAT (marion.jallat@univ-lyon2.fr)

Règlement par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'Université Lumière Lyon 2 à renvoyer à l'adresse suivante :

Université Lumière Lyon 2
Faculté de Droit Julie-Victoire Daubié
A l'attention de Madame Marion JALLAT
4 bis rue de l'Université
69007 Lyon